Calendrier d'administration du Palivizumab pour les enfants du Nunavik nés à terme en bonne santé
Saison 2017-2018

Le calendrier ci-joint s'applique aux enfants du Nunavik nés à terme, âgés de moins de 3 mois au début de la période de circulation du virus respiratoire syncytial (VRS), jusqu'à l'âge de 5 mois inclusivement. L'objectif visé est de prévenir les complications dues au VRS durant la période de circulation du virus. Le calendrier d'administration retenu pour le Nunavik pour la saison 2017-2018 est du 1er janvier 2018 au 31 mai 2018.

- Pour les enfants nés **avant** le 1er janvier 2018, le nombre de dose(s) sera ajusté selon le tableau suivant :

Moment de la naissance	Nombre de dose(s) de Palivizumab et moment de l'administration
1er au 31 octobre 2017	3 doses : #1 en janvier 2018 #2 en février 2018 (pourrait être administrée lors de la vaccination régulière de 4 mois) #3 en mars 2018
1er au 30 novembre 2017	4 doses : #1 en janvier 2018 (pourrait être administrée lors de la vaccination régulière de 2 mois) #2 en février 2018 #3 en mars 2018 (pourrait être administrée lors de la vaccination régulière de 4 mois) #4 en avril 2018
1er au 31 décembre 2017	5 doses : #1 en janvier 2018 #2 en février 2018 (pourrait être administrée lors de la vaccination régulière de 2 mois) #3 en mars 2018 #4 en avril 2018 (pourrait être administrée lors de la vaccination régulière de 4 mois) #5 en mai 2018

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES

- Pour les enfants nés **après** le 1er janvier 2018, un **maximum de 5 doses** sera offert, selon le calendrier suivant :

Moment de la naissance	Nombre de dose(s) de Palivizumab et moment de l'administration
1er au 31 janvier 2018	5 doses : #1 à la naissance #2 entre 21 et 35 jours après la dose #1 #3 lors de la vaccination 2 mois #4 entre 21 et 35 jours après la dose #3 #5 lors de la vaccination de 4 mois
1er au 28 février 2018	4 doses : #1 à la naissance #2 entre 21 et 35 jours après la dose #1 #3 lors de la vaccination 2 mois #4 entre 21 et 35 jours après la dose #3
1er au 31 mars 2018	3 doses : #1 à la naissance #2 entre 21 et 35 jours après la dose #1 #3 lors de la vaccination de 2 mois
1er au 30 avril 2018	2 doses : #1 à la naissance #2 entre 21 et 35 jours après la dose #1
1er au 31 mai 2018	1 dose : #1 à la naissance

- La dose à la naissance d'un enfant né à terme en bonne santé doit être administrée dans un délai rapproché après l'accouchement pour offrir la protection du VRS dès que possible (avant un contact possible avec le virus).
- Administrer 1 dose par mois entre 21 à 35 jours d'intervalle en lien avec l'horaire des visites pour diminuer le nombre de déplacement des parents et augmenter les chances de compliance au traitement préventif (intervalle minimal de 20 jours)
- Le taux sérique d'IGG diminue plus rapidement entre la dose #1 et la dose #2 comparativement aux autres doses. Il est donc suggéré de prévoir l'administration de la dose #2 dans un délai plus rapproché en respectant l'intervalle minimal.
- Le nombre maximal de doses à administrer par saison est de quatre (4) ou (5) selon la date du début de la prophylaxie propre à l'enfant et celle de la fin de la saison du VRS.
- Pour les enfants prématurés ou présentant une condition médicale particulière, suivre le calendrier d'administration recommandé selon leur ordonnance individuelle.

Approuvé par Dre Anne-Marie Canakis, MDCM, FRCPC, pneumologue pédiatre, Hôpital de Montréal pour enfants/Centre universitaire de santé McGill.

ᑲᓇᑦᒥ ᐃᓗᓕᓇᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES